

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1534**

Intitulé

Chef de projet en système d'information

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole supérieure d'informatique de la Méditerranée (ESIMED) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326n Analyse informatique, conception d'architecture de réseaux

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la certification a pour responsabilité la conception et la mise en œuvre des composants technologiques du système d'information et de l'infrastructure informatique de l'entreprise, de concevoir, réaliser et mener un projet informatique à son terme. Il exerce son activité dans le respect de méthodes d'ingénierie logicielle qui permettent d'industrialiser la production et la maintenance des logiciels. Il travaille en équipe le plus souvent et doit maîtriser les méthodes de travail en mode projet.

Le titulaire de la certification pourra être amené à exercer ses activités dans un contexte international, aussi un bon niveau de maîtrise de l'anglais est requis.

L'intervention de l'expert en ingénierie informatique commence dès la phase d'étude : elle va lui permettre de déterminer le temps nécessaire à la réalisation du projet, le budget qu'il faut lui affecter ainsi que la composition et l'organisation de l'équipe de développement. Une fois le projet en route, l'expert en ingénierie informatique coordonne le travail des différents intervenants, adaptant le planning en fonction de l'avancement. Au quotidien, il est l'interlocuteur principal du commanditaire. S'il travaille dans une entreprise utilisatrice, il s'agit d'une direction, d'un ou de plusieurs services. S'il travaille dans une SSII, il travaille sur une mission donnée pour le compte d'une entreprise cliente. Dans tous les cas, il n'y a qu'un objectif : terminer le projet dans les délais sans avoir dépassé le budget, le tout en ayant répondu aux attentes du client. Ensuite, il participe à la mise en place, procédant si nécessaire à des améliorations.

Au sein d'une entreprise utilisatrice ou d'une société de service en ingénierie informatique (SSII), l'expert en ingénierie informatique est chargé d'animer une équipe plus ou moins importante. Il est responsable au quotidien de l'avancement d'un projet et donc de la satisfaction de son client.

En plus de solides connaissances techniques, ce poste demande de la rigueur, de la méthode et une excellente organisation, d'excellentes qualités relationnelles ainsi que la capacité à encadrer et à motiver son équipe.

Les fonctions du management de l'ingénierie informatique se déclinent selon une ligne de clivage technique : d'une part, les fonctions de l'ingénierie logicielle, d'autre part, les fonctions de l'ingénierie système et réseaux, et sur un axe transverse, la fonction de sécurisation du système d'information sous ses différentes dimensions.

D'une manière générale le titulaire du titre doit être en mesure :

I - en analyse et conception :

d'analyser des besoins et concevoir des composants techniques du système d'information,
de réaliser un cahier des charges pour décrire les besoins identifiés,
de concevoir l'architecture des systèmes d'information,
de planifier un projet.

II - en technique de conduite de projet :

de prendre en compte l'existant et de mesurer l'impact des évolutions sur un système,
de réaliser des composants techniques du système d'information,
de gérer et assurer la relation client (maître d'œuvre) de la conception à la mise en œuvre et au suivi du système d'information,
de planifier et organiser les étapes du projet, d'organiser et suivre un projet,
de manager et piloter l'installation et la mise en œuvre du projet de système d'information, d'encadrer une équipe,
de gérer de budget et des moyens humains et techniques,
de répondre aux appels d'offre et décrocher des marchés de système d'information,
de conseiller la direction ou le client.

Compétences ou capacités évaluées sur le plan technique :

maîtrise de la conception logicielle en utilisant des technologies d'entreprise,
connaissance des techniques de conception d'un système de gestion de bases de données relationnelles (SGBDR),
sécurisation d'un système d'informations et intégration de l'environnement juridique de l'informatique dans la conception du système,
maîtrise des aspects technologiques de l'administration système et réseau et de sécurisation des communications
maîtrise des technologies de stockage et de sauvegarde de l'information (bases de données, stockage réseau)
administration d'un réseau, d'une base de données, d'un système d'exploitation,
maîtrise des concepts de mobilité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ingénierie informatique, grands comptes, SSII, PME, PMI, éditeurs de logiciels, conseil, banques et assurances, industrie, administration, télécoms.

D'une manière générale l'informatique étant transversale à toutes les branches professionnelles, la certification concerne l'ensemble des entreprises qui ont une activité informatique.

chef de projet en système d'information
architecte de bases de données

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

I - Coursus classique :

50% sur l'évaluation en cours de formation : la validation des modules se fait sur la base des projets réalisés avec mise en situation pour évaluation des connaissances et compétences et d'examens écrits.

50% sur l'évaluation de la période de stage en entreprise : évaluation des missions réalisées, du rapport de stage et de la soutenance.

II - Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

l'évaluation porte sur le dossier décrivant les activités du candidat lors de ses années d'expérience et de la mise en adéquation avec les compétences requises, un portefeuille de preuves (livrables fournis lors des expériences professionnelles en entreprise, une soutenance lors de laquelle sont présentées les activités et compétences acquises.

Les composantes de la certification sont organisées de manière à évaluer les compétences professionnelles et les capacités à être opérationnel dans la mise en œuvre d'applications touchant à l'ingénierie informatique.

I - compétences techniques :

langages et techniques de programmation
systèmes d'exploitation et administration système et réseaux
concepts, méthodes et ateliers de génie logiciel
technologies du web
bases de données
informatique mobile
nouvelles technologies et technologies du web

II - compétences de conduite de projet

réalisation d'un audit d'un système d'information
rédaction d'un cahier des charges
présentation d'une maquette
conception et mise en œuvre de jeux de test
organisation de la mise en production du projet
installation des outils de veille

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON	COMPOSITION DES JURYS	
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	un représentant actif de la profession extérieur à l'école, deux représentants de l'école
En contrat d'apprentissage	X	un représentant actif de la profession extérieur à l'école, deux représentants de l'école
Après un parcours de formation continue	X	un représentant actif de la profession extérieur à l'école, deux représentants de l'école
En contrat de professionnalisation	X	un représentant actif de la profession extérieur à l'école, deux représentants de l'école
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	un représentant actif de la profession extérieur à l'école, deux représentants de l'école

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X

Base légale**Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 16 avril 2014 publié au Journal Officiel du 03 juillet 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chef de projet en système d'information" avec effet au 13 novembre 2013, jusqu'au 03 juillet 2019.

Arrêté du 3 novembre 2008 publié au Journal Officiel du 13 novembre 2008 (cf. arrêté du 14 novembre 2008 publié le 21 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2008) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Chef de projet en système d'information, avec effet au 13 novembre 2008, jusqu'au 13 novembre 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Changement d'intitulé ('Chef de projet en système d'information') pour les promotions recrutées après publication du présent arrêté

Arrêté du 1er août 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000). Homologation sous l'intitulé 'Adjoint d'ingénieur en système d'information', niveau II

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Conception et maintenance de logiciels informatiques', niveau III.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

30 à 60 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

<http://www.esimed.fr>

ESIMED Ecole supérieure d'informatique de la Méditerranée

Lieu(x) de certification :

ESIMED

Ecole supérieure d'informatique de la Méditerranée

Technopôle de Château-Gombert

26, rue John Maynard Keynes

Europarc - bât. C

13013 Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

ESIMED

Ecole supérieure d'informatique de la Méditerranée

Technopôle de Château-Gombert

26, rue John Maynard Keynes

Europarc - bât. C

13013 Marseille

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Conception et maintenance de logiciels informatiques, niveau III (Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)

- Adjoint d'ingénieur en système d'information, niveau II (Arrêté du 1er août 2000 publié au Journal Officiel du 11 août 2000, modifié par l'arrêté du 20 décembre 2000 publié au Journal Officiel du 27 décembre 2000)

Chef de projet en système d'information, niveau II, arrêté du 3 novembre 2008 publié au Journal Officiel du 13 novembre 2008 (cf. arrêté du 14 novembre 2008 publié le 21 novembre 2008 modifiant l'arrêté du 3 octobre 2008) portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles.

Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Chef de projet en système d'information, avec effet au 13 novembre 2008, jusqu'au 13 novembre 2013.